Image not found or type unknown

Depart a la reunion avant divorce

Par **annec**, le **05/03/2010** à **21:13**

Bonjour,
je suis en instance de divorce, séparée depuis juin 2009, la conciliation à eu lieu et j'ai obtenue (ya 1 mois) la garde de mon fils avec 1 WE/2 pour le père de mon fils + 1/2 vacances... (+ droit de visite et d'hébergement)
Entre temps j'ai rencontré qq que j'aime et qui part vivre à la réunion pour son travail dans 1 mois. Je voudrais de l'aide pour savoir
*si vous pensez que légalement j'ai le droit de partir avec lui,
sans être encore divorcée, et
sans prendre le risque de perdre la garde de mon fils car mon ex va faire appel de la décision de la garde au tribunal
*Quel est le trinunal a saisir? celui de la réunion si je pars la bas?
* Et si je ne peux pas partir de suite dans combien de temps pourais-je le faire?
Je ne veux pas risquer de perdre la chance qui m'est donnée d'être heureuse et de refaire ma vie mais mon fils compte plus que tout...
J'avais dit a la juge que je venais de perdre mon travail et que ne ne comptais pas partir d'ici!!! et mon ami a su lundi qu'il devait partir donc ce n'est pas voulu!
SOS URGENT!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés